

La Celle Saint Cyr et ses élus sont pour la sauvegarde des libertés locales

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales.

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes;
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

Notre commune s'associe aux milliers de communes rurales réunies au sein de l'Association des maires ruraux de France

Pour en savoir plus : www.amrf.fr - @maires_ruraux



L'impact du Projet de Loi Notre dans la vie des citoyens :

- Aujourd'hui vous avez un problème d'eau, vous aller frapper à la porte de votre mairie. Mais demain, vous devrez faire 10 km à la communauté de commune.

- Aujourd'hui vous allez à la bibliothèque de votre commune. Mais demain, vous devrez faire 30 km pour rapporter votre livre à la bibliothèque de communauté d'agglomération.

- Aujourd'hui vous voulez demander un permis de construire à votre maire. Mais demain, vous devrez faire 20 km et attendre une heure pour faire votre demande après d'un service administratif de la communauté d'agglomération

- Aujourd'hui vous accompagnez vos enfants à l'école. Mais demain, ils devront faire une heure de bus, pour aller et revenir de l'école de la plus grande commune.